

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres Pays d'expression Française	100 frs				
Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculations

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 10154, déposée le 1^{er} décembre 1981, M. Ayeva Dermann, profession d'agent technique de santé en retraite, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ayeva Zakariyao, inspecteur des Douanes demeurant à Lomé), demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 70 ca, situé à Tokoin central, préfecture du Golfe, et borné au nord par les titres fonciers n°s 1220 T.T. (à la CFAO) et 1221 T.T. (à la CICA), au sud par une rue non dénommée, à l'est par les héritiers Agbozo et à l'ouest par la propriété Amedzonéku Adogno Kodjovi (Thadeus)

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10155, déposée le 1^{er} décembre 1981, M. Miboukouakpo Amévo Baglo, profession de mécanicien au ministère de la jeunesse et Sports (Section Auto), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire des héritiers Amévo Baglo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 72 a 22 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyome Kpodji et borné au nord par la propriété Dogbo Ato, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbos sou Sotsiavi.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Amévo Baglo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10156, déposée le 2 décembre 1981, M. Alokpe Kpozoumé, profession de transporteur

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 88 ca, situé à Bè - Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Klimé et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n^{os} 338 et 338 bis, à l'ouest par les lots n^{os} 336 et 336 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10157, déposée le 2 décembre 1981, M. Atindegla Kodjo, profession de peintre bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 07 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 245 et 243.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10158 déposée le 2 décembre 1981, M. Amoussou Comlanvi, profession d'inspecteur principal des P.T.T., demeurant à Brazzaville (VAPT) et domicilié à Lomé, 6, rue Dossou Anippah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Tounou, greffier au tribunal de D. M. de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 2360, au sud par le lot n^o 2358, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n^o 2351.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10159, déposée le 2 décembre 1981, Mme Nenonene Akossiwa Akofa, profession de sage femme au centre social de Tokoin Casablanca (P.M.I.), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par les lots n^{os} 333 et 332, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10160, déposée le 2 décembre 1981, M. Viagbo Akouété (Gaspard), profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 73 a 27 ca, situé à Ahépé, préfecture de Yoto, connu sous le nom de Hékpé Pétou et borné au nord par Afanyibo Egou, au sud et à l'est par la propriété Adjokou Mitekpo, à l'ouest par Assafo N'kounou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10161, déposée le 2 décembre 1981, M. Amegnizin P.E. Kossi, profession de professeur à la faculté de médecine à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 96 a 64 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo-Zomé et borné au nord par la collectivité Gbegnon, au sud par la collectivité Halo Zegbato, à l'est par la collectivité Avoka et à l'ouest par la propriété Ditsi Avouguito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n^o 10162, déposée le 3 décembre 1981 M. Logossa Kessouanyi, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 70 ca, situé à Tokoin, collège St Joseph et borné au nord par la propriété Gueli-Tatin, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Tassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10163, déposée le 4 décembre 1981, M. Amouzou N'koallé, profession de militaire (R.I.T. EGS.), demeurant et domicilié à Lomé-Kpéhénou n^o 2, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n^{os} 1948 et 1954.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10171, déposée le 9 décembre 1981, M. Tena Batako, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1375 et 1376, à l'est par le lot n° 1383 et à l'ouest par le lot n° 1380.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10172, déposée le 10 décembre 1981, Mme Kankarti O. Kalie Kadjola, née Sant' Anna, profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé habitat, 15 rue des pélicans, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 99 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2051, au sud par le lot n° 2048, à l'est par les lots n°s 2055 et 2056, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10173, déposée le 10 décembre 1981, Mme Akator Adzo, née Bessa, profession de Sage-Femme, demeurant et domiciliée à Assahoun, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbelekpo Tabenou Matéo Asecna, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 373 et 382.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10174, déposée le 11 décembre 1981, Mme Ameko Akpéné Akouavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

(s/c de M. K.O.P. Eklou, Lomé, 69, rue de la Paix), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 86 ca, situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé et borné au nord par une propriété non définie, au sud par le lot n° 1 bis et un passage, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par la propriété Kumadey.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10175, déposée le 11 décembre 1981, M. Amenougna Kodjo (Firmin), profession d'employé à Goyi-Score, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10176, déposée le 11 décembre 1981, M. Ayassou Kossivi, profession d'ex instituteur de CEG, député à l'assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 59 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 7, à l'est par les lots n°s 8 et 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10177, déposée le 15 décembre 1981, M. Tchonda Pouweyem, profession de militaire (R.I.T. 1er escadron, 2e B. M.), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 2502 et 2500.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10178, déposée le 16 décembre 1981, M. Agbelon Assoumani Komla, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Tomégbé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Etchè Ofly, service des domaines, Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Tomégbé, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par Djessou Kossi, au sud par Atchou Dzinakpa et une rue, à l'est par Ekuwonu et à l'ouest par Metsoko Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10179, déposée le 16 décembre 1981, M. (Gedeon) Gedeo Doh Dorkenoo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 6, rue de France majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 70 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 14 et à l'est par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10180, déposée le 17 décembre 1981, M. Mensah Edoé (Edmond), profession de gérant de station total d'Amoutivé, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For-Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 23 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè-Gbomame et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par Agbenyigan Sourou Sowou, à l'est par Kpegli Agbeko, à l'ouest par la collectivité Agbealinawo Atigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10181, déposée le 18 décembre 1981, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Kouassi Havessi, étudiante à Paris, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 77 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2040, au sud par une rue en projet,

à l'est par le lot n° 2033, à l'ouest par les lots n°s 2029 et 2030.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10182, déposée le 18 décembre 1981, Mme Dovi Sodemekou Assion (Félicia), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Aviation, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par une rue de 34m, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 4 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10183, déposée le 18 décembre 1981, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tsomafo A. (Prosper) chargé de cours au centre de formation professionnelle agricole (CFPA) de Tové-Kpalimé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 09 ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Gbétsipé et borné au nord par Adjallah G. (Dominique), au sud par Badake Esso, à l'est par (Lucia) Anipa et à l'ouest par Etsè Agbo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10184, déposée le 18 décembre 1981, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Adjallah Gbadago (Dominique), gérant de la station B. P. à Kpalimé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 14 ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Gbétsipé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Etsè Agbo, au sud par Tsomafo A. (Prosper), à l'est par (Lucia) Anipa.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10185, déposée le 18 décembre 1981, M. Freitas Kokou, profession de directeur de l'entreprise EGEC, demeurant et domicilié à Lomé, 129 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Freitas Kliyèvi Azonsi, revendeuse demeurant à Atouèta, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1294, au sud par le lot n° 1292, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 1285.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10186 déposée le 22 décembre 1981, M. Abotsi Koffi (ex Dominique), profession de comptable à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 57 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord, au sud et à l'ouest par les héritiers Zigui Agbon, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10187, déposée le 22 décembre 1981, M. Sakpa Komlan, profession de maçon-tâcheron, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Atikpa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi T. Adjetej, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 24 a 60 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord par la collectivité Mihesso, au sud par la collectivité Malé, à l'est par les collectivités Théophile et Afanlété Agbaglo, à l'ouest par la collectivité Sedena Kové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10188, déposée le 22 décembre 1981, Mme Dossou Assaba, née Ohin, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, Lomé, 2, rue St Raphaël), demande l'immatriculation au Livre foncier

de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 55 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 30, au sud par le lot n° 32, à l'est par un terrain non immatriculé et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10189, déposée le 22 décembre 1981, Mme veuve Akoko Ocloo, née Tounou Kpakpo, profession de commerçante, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, 2, rue St Raphaël, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1973, au sud par le lot n° 1971, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1963.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10190, déposée le 4 janvier 1982, Mme Lassey Combéley, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par les lots n°s 19 et 21, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10191, déposée le 4 janvier 1982, M. Bruce Kokou Asri, profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, 16, rue du Kamina, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 582, à l'est par le lot n° 572 et à l'ouest par le lot n° 570.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10192, déposée le 4 janvier 1982, M. Ayivor A. Dzodzi, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, 25, rue Kamina, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Bè-Kpota commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 664, au sud par le lot n° 662, à l'est par le lot n° 666 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10193, déposée le 4 janvier 1982, M. Allowe Ayao Akoé (A dolphe), profession de magasinier de pièces-auto à SCOA-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Messan Dusoure, service national de la cartographie et du Cadastre, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 75 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la propriété Kudohor Kuzawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10194, déposée le 5 janvier 1982, Mlle d'Almeida Maga Tchotcho Mauréiana, profession d'employée à l'université du Bénin, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me. Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 41 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n° 830 et 831, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 828 et à l'ouest par le lot n° 824.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10195, déposée le 6 janvier 1982, l'entreprise générale des travaux publics (E.G.T.P.), S.A.R.L

ayant son siège social à Lomé, représentée par son directeur M. Ajavon A. Ayité, demeurant et domicilié à Nyékonakpoè, 109, rue Doe Bruce majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me. Amavi Ayité Hillah notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 23 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le T.F. n° 7837 RT, au sud par le TF n° 1379 T.T., à l'est par la route de raccordement et à l'ouest par la propriété Awoudor Kwami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10196, déposée le 6 janvier 1982, M. Dogban Kovi, profession de chauffeur à la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 98 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2592, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2583.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10197, déposée le 6 janvier 1982, M. Boko Amevo Koffi, profession de rédacteur des actualités audio-visuelles, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Anem Mama, employé de bureau, demeurant et domicilié à Paris, 20, rue du Faubourg St Martin, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2780, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2773 et à l'ouest par le lot n° 2771.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10198, déposée le 6 janvier 1982, M. Lawson Laté Kali (Calixte), profession de dessinateur projecteur à la direction de la cartographie nationale et du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé n° 2, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Kponou et borné au nord, au sud et à

l'est par la propriété Sévon Amedon, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10199, déposée le 8 janvier 1982, M. Têtê Wilson-Bahun, profession de receveur des domaines demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant au nom de M. Dehoue Koovi, gendarme à l'escadron mobil à la gendarmerie nationale, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 48 bis, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 51 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Dehoue Koovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10200, déposée le 8 janvier 1982, M. Agbodjan Akouèté Métoché, profession de photographe triminologiste à la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé, 41, rue Doté Mensah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1565, au sud par les lots n°s 1557 et 1563, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1558.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10201, déposée le 8 janvier 1982, Mlle Barboza Zimbiatou, profession d'employée de bureau à la CNSS, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de Me. Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot no 2, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10202, déposée le 8 janvier 1982, M. Kponton Quam-Dessou (Jeanpi), profession de Métreur vérificateur, demeurant à Lagos et domicilié à Lomé, 4 rue de l'internat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représenté par Mme Lawson Atifua, employée à l'institut national de la recherche scientifique à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2574 et 2576, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2571 et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10203, déposée le 8 janvier 1982, M. Degboe Kuassi Sissi, profession d'économiste à la SNI, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 15 rue des Cavaliers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 59 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 1226 et 1228.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10204, déposée le 8 janvier 1982, M. Ayivi Ayédé Kiki, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 603, au sud par le lot n° 605, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 597.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10205, déposée le 8 janvier 1982, M. El Hadj Abdoulaye Adam, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé-Didaouré, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 75 ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Didaouré et borné au nord par

une rue non dénommée, au sud par M. Kokoba, à l'est par M. Issaka Morou et à l'ouest par Mme Abdoulaye Rouba-tou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10206, déposée le 11 janvier 1982, M. Haliyaki Kouyako-Abalo, profession de gardien de la paix à la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 75 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 739 A, au sud par le lot n° 738, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10207, déposée le 11 janvier 1982, M. Nabédé Pontoyi Maakou, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 36 ca, situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Feing et borné au nord par la route Kara- Kétao, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10208, déposée le 11 janvier 1982, Mlle Mensah Adakouvi, profession d'agent gestionnaire de la CEET, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 574, à l'est par le lot n° 586 et à l'ouest par le lot n° 584.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10209, déposée le 11 janvier 1982, M. Aboni Kodjo, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aboni, au sud par la route circulaire, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10210, déposée le 11 janvier 1982, Mme Kpadenou Améyo Sêkpougbe, née Tchobo, profession de Trieuse à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Akossombo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 35 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 10, au sud par la propriété Amedeka Adjika, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10211, déposée le 11 janvier 1982, M. Dossou-Yovo Kouakou, profession d'expert maritime, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovey, rue école Atikpa Kagounou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 172 et 173.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10212, déposée le 11 janvier 1982, M. Sodatonou Sosso-Sokpé, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, 9 rue Bohn, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 22 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1056, au sud par le lot n° 1058, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1049.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10213, déposée le 11 janvier 1982, Mme Seddoh B. Ablewo, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e Sewavi T. Adjetej, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 51 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par la rue du nouveau cimetière, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 544, et 545 à l'ouest par le lot n° 546.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10214, déposée le 11 janvier 1982, M. Kpotchie Kouami, profession d'adjoint technique des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, 40 rue du Gabon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, situé à Tsévié, Préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord par la route Tsévié-Gblainvié, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10215, déposée le 12 janvier 1982 M. Kadassou Novignon, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, 31 rue de France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par le lot n° 18, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10216, déposée le 12 janvier 1982, M. Kougbenya Edoh Bassa, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Azouma-Mensah Atsu, service des Domaines, Lomé), de-

mande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 44 ca, situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Ahiamadji Tédji, à l'est par la propriété Dogbo Dogban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10217, déposée le 14 janvier 1982, M. Ogonin Yao, profession de carreleur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et au sud par les lots n°s 94 et 98, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par une place publique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10218, déposée le 15 janvier 1982, M. Apeli Komi, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Atakpamékodji-Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Azouma-Mensah Atsu, service des domaines, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 31 a 03 ca, situé à Avétonou, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Lakponou et borné au nord par Mensah (Moïse), au sud par Agbévé Awuya, à l'est par Gnrofon Tosseh et à l'ouest par Ayim Mawussimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10219, déposée le 19 janvier 1982, M. Apaloo Edoh Matty, profession d'inspecteur de l'éducation nationale, demeurant et domicilié à Lomé (Inspection Régionale de l'enseignement du 2^e degré), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la propriété Akakpovi Hundegla Apenouvon, au sud et à l'est par les lots n°s 194 et 195, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10220, déposée le 19 janvier 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Akakpo Mensah, propriétaire, demeurant à Lomé, rue Gaïtou n° 1, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 223 et 231, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10221, déposée le 19 janvier 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Akakpo Mensah, propriétaire, demeurant à Lomé, rue Gaïtou n° 1, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 224, au sud par le lot n° 222, à l'est par le lot n° 232 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10222, déposée le 19 janvier 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Mensah Akakpo, propriétaire demeurant à Lomé, rue Gaïtou n° 1, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 77 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 324 et 325, à l'est par le lot n° 338 et à l'ouest par le lot n° 335.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10223, déposée le 19 janvier 1982, M. Siliadin Agbodzrogbo Afanou, profession de fonctionnaire de police à la direction de la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Akossombo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 12 a, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1560, au sud par les lots n°s 1556 et 1557, à l'est par les lots n°s 1564 et 1565, à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10225, déposée le 20 janvier 1982, M. d'Almeida Ayité Gazozo, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, 2, rue Ayité d'Almeida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant ses cinq enfants, à savoir : 1) Ayi Gazozo Koko d'Almeida, employé à la Sotexima à Lomé, 2) Ama Gazozo d'Almeida, étudiant en France, 3) Kokoè Gazozo d'Almeida, étudiante à Lomé, 4) Adakou Gazozo d'Almeida, étudiante à Lomé, 5) Tchotchou Gazozo d'Almeida, étudiante à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 10 a situé à Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviéépé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud et à l'ouest par la propriété Gbonsou Klutsé, à l'est par Benjamin Ajavon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses enfants susnommés et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10226, déposée le 20 janvier 1982, Mme Aboni Ino-Kafu-Ata Akossiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 14, rue de la Mission, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Aviation et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 147 et à l'ouest par le lot n° 139.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10227, déposée le 20 janvier 1981, Mme Badohu Manavi, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé-Hanoukopé (Maison Badohu), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Kali, direction de la cartographie nationale et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 893, au sud par le lot n° 891, à l'est par le lot n° 898 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10228, déposée le 22 janvier 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 73 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2030 et 2032, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10229, déposée le 22 janvier 1982, M. Wotodjo Kokou Vivi, profession d'inspecteur principal des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi, direction de la cartographie nationale et du cadastre, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 36 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une propriété non définie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10230, déposée le 27 janvier 1982, M. Klutsè Koffi, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 37 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 812 et 819.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10231, déposée le 27 janvier 1982, M. Kouassi Kwam, profession de professeur de droit à l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, rue des manguiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 74 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, et borné au nord et au sud par la propriété Samedi Gassou, à l'est par Koffi (Mathias) et à l'ouest par Adegou Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10232, déposée le 27 janvier 1982, Mme Kpodar Kayi, née Lasse, profession d'agent d'exploitation des P.T.T., demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékona-kpoè, rue Djagba, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 61 ca, situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, et borné au nord par les lots n°s 1357 et 1366, au sud par le lot n°s 1364, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n°s 1355.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10233, déposée le 28 janvier 1982, Mme Wilson F. Ayélé, née Gaba, profession d'agent de la C.N.S.S., demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, rue Duisburg, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2637, à l'est par les lots n°s 2642 et 2643.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10234, déposée le 28 janvier 1982, M. Wilson-Bahun Kpoti Towoamasse, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 84 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2085, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2078 et à l'ouest par le lot n° 2076.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10235, déposée le 28 janvier 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Attisso Koami, plombier demeurant au Gabon, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 59 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 2093 et 2094, à l'est par le lot n° 2104 et à l'ouest par le lot n° 2101.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10236, déposée le 28 janvier 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, rue, Aniko Palako majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Loco Foli, ferrailleur demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées au sud et à l'ouest par les lots n°s 186 et 195.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10237, déposée le 28 janvier 1982, M. Waraliwa Atawou, profession de militaire du 1er R.I.T., (2e B.M.) demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 8 a, situé à Afiao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par les lots n°s 2423 et 2421, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10238, déposée le 28 janvier 1982, M. Foli G. Glokpor, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, représenté par docteur B. Foli Amaizo, ministère de l'aménagement rural demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 94 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 125, au sud par le lot n° 117, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé, Kpalimé, à l'ouest par le lot n° 118.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10239, déposée le 29 janvier 1982, M. Gnininvi Komlangan Senam, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, 16, rue St. Michel, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Gnininvi Anani, agent de banque à la B.C.E.A.O, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10240, déposée le 1er février 1982, Mme Akemakou Ahoéfa, née Gbényédji, profession d'employée de bureau au service des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 49 a 27 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kohé et borné au nord par les propriétés Koffi Halo et Ameyito Akoffi Bakpa, au sud par un sentier, à l'est par Agbassa Kokou et à l'ouest par Dussy Awunyon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10241, déposée le 1er février 1982, M. Douti Tanémobe, profession de contrôleur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, direction de la cartographie nationale et du cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural,

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 53 a 24 ca, situé à Mango, préfecture de l'Oti, connu sous le nom de Barkoissi et borné au nord par Lamboni Kolani, au sud par Kombaté Garba, à l'est par Laré Koanague et à l'ouest par Monkouna Kinasso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10242, déposée le 2 février 1982, M. de Souza Anani Senam Gbondjidé Kossivi, élève demeurant et domicilié à Lomé, représenté par son père M. de Souza Nukuku Matékpo, agent de la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 28 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 637, au sud par le lot n° 635, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 625.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10243, déposée le 2 février 1982, M. de Souza Gbodzidé Anani, élève, demeurant et domicilié à Lomé, représenté par son père M. de Souza Nukuku Matékpo, agent de la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 84 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1502, à l'est par le lot n° 1509 et à l'ouest par le lot n° 1507.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10244, déposée le 2 février 1982, M. de Souza Gbodzidé Anani, élève, demeurant et domicilié à Lomé, représenté par son père M. de Souza Nukuku Matékpo, agent de la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 65 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au

sud par le lot n° 1427, à l'est par le lot n° 1436 et à l'ouest par le lot n° 1434.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10245, déposée le 2 février 1982, M. de Souza Anani Senam Gbodzidé Kossivi, élève, demeurant et domicilié à Lomé, représenté par son père, M. de Souza Nukuku Matékpo, agent de la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 19 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 624, au sud par le lot n° 622, à l'est par le lot n° 634 et à l'ouest par le lot n° 623.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10246, déposée le 2 février 1982, Mlle de Souza Améyo Mawuenam Ahouayi, élève, demeurant et domiciliée à Lomé, représentée par son père, M. de Souza Nukuku Matékpo, agent de la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2404 et à l'est par le lot n° 2414.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10247, déposée le 2 février 1982, M. de Souza Kwamigan Comlanvi Méduwoadji, élève, demeurant et domicilié à Lomé, représenté par son père M. de Souza Nukuku Matékpo, agent de la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 11 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2339 et à l'ouest par les lots n°s 2338 et 2346.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10248, déposée le 2 février 1982, M. Adjiwanou R. Amou, profession de fonctionnaire au C.H.U. (service dentaire), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 22 a 65 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou et borné au nord par Agbogan Sokpè, au sud par Domatui Danflisso, à l'est par Nakpo Djrémejan et à l'ouest par Kplaka Attisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10249, déposée le 2 février 1982, M. Ajavon Tony Ayité, profession d'entrepreneur E.G.T.P., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 109, rue Doe Bruce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 74 ca, situé à Anèho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nlensi, et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par un passage, à l'ouest par les lots n°s 31 et 32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10250, déposée le 2 février 1982, M. Sanvee Komlanvi Vioto, profession d'employé au C.F.T., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, rue Okiki Aguiar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 10 ca, situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 1109, au sud par le lot n° 1111, à l'est par le lot n° 1120 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10251, déposée le 3 février 1982, M. Kugbe Nonome Kodjovi, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, rue de la paix prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1968, au sud par le lot n° 1966, à l'est par le lot n° 1973 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10252, déposée le 4 février 1982, M. Akakpo Ayao Adandogou, profession de conducteur d'engin lourd, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Woglo Nyagblodjo, service des domaines Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 68 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1259, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1253 et à l'ouest par le lot n° 1251.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10253, déposée le 4 février 1982, M. Gbarré Issa-Gnon, profession d'ingénieur des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 48 ca, situé à Agouévè, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Apézouké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10254, déposée le 4 février 1982, M. Gbarré Issa-Gnon, profession d'ingénieur des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 78 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Kouloundé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10255, déposée le 4 février 1982, M. Sededji Komi, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c inter-photo Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 47 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 32, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par la route de Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10256, déposée le 5 février 1982, M. Akuesson Akuété, profession d'agent de la gendarmerie nationale en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Anthony Adunni, service des domaines Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1556 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1557 bis, à l'ouest par les lots n°s 1552 bis et 1553 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10257, déposée le 9 février 1982, M. Méténuwokpo Avoto Klotsi, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djidjolé, chef canton d'Aflao), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 35 ca, situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 697 et 707 et à l'ouest par les lots n°s 694 et 705.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10258, déposée le 9 février 1982, M. Attivi A. Kassefou, profession d'électricien à la CBET demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 14 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de campement et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Assim, à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10259, déposée le 9 février 1982, Mme Tchobo Bayi, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin (camp militaire), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Djifa, D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 05 a 40 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par Sossou Djenon, au sud par les héritiers Adjanon Kondo, à l'est par Audijan Darrah et à l'ouest par la propriété de Souza.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10260, déposée, le 9 février 1982, Mme Doe-Bruce Viédzéapé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Aflao-Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi, D.C.N.C., Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 88 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 429, au sud par le lot n° 427, à l'est par le lot n° 433, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10261, déposée le 9 février 1982, Mme Doe-Bruce Viédzéapé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Aflao-Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi, D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 428, à l'est par le lot n° 433 et à l'ouest par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10262, déposée le 9 février 1982, M. Agbenya Kossi, profession d'agent à la pharmacie du Boulevard, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au

nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 144 et 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10263, déposée le 11 février 1982, Mme Massan L. Acouetey, profession d'avocat défenseur, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Akakpo Houessogan (Antoine) inspecteur à l'inspection générale d'Etat, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n^o 31 et à l'est par le lot n^o 30.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10264, déposée le 12 février 1982, M. Dovor Komlan, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par les lots n^{os} 110 et 111, au sud par les lots n^{os} 116 et 127, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10265, déposée le 12 février 1982, M. Dossa Pédanou, profession de plombier à la R.N.E.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédjranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbetiafan Aloessodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10266, déposée le 16 février 1982, Mme Lawson Nadou, profession de revendeuse, demeurant

et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mlle Barrigah Benissan Dédé, service du trésor-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 266, au sud par le lot n^o 268, à l'est par le lot n^o 278 et à l'ouest par la route de Totsigan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10267, déposée le 16 février 1982, M. Ahoundjissi Kokou Messan, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Awunyo Kodjo, géomètre à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 62 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par le titre foncier n^o 9293 RT, au sud par une rue de 16 m, à l'est par la propriété Adabunu Manasseh et à l'ouest par la rue de la Mission Baptiste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10268, déposée le 16 février 1982, M. Vloé Doméno Kokou, profession d'employé à l'aéroport, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, rue S/Lt. Gnemegna), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 15 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord par Bokon Agedji, au sud par la rue du médecin Millou à l'est par le lot n^o 6 et à l'ouest par le lot n^o 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10269, déposée le 16 février 1982, M. Bogra Tat-Yena, profession d'agent des C.F.T., demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par les lots n^{os} 52 et 59, au sud et à l'est par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10270, déposée le 16 février 1982, M. Djadja Ayawo, profession d'électricien au port autonome de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 68 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par le lot n° 68, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 66 et 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10271, déposée le 16 février 1982, M. Sanwogou Lardja, profession de fonctionnaire de l'O.M.S demeurant à Cotonou et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, 4, rue des Tourterelles, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 09 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par la propriété Sronkpoh Kpada, à l'est par la propriété Cerfer et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10272, déposée le 16 février 1982, M. Sougoulimpo Kérimou, profession de docteur vétérinaire à la direction de l'élevage, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 91 a 93 ca, situé à Attiégo, commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidomé et borné au nord par Bawa Mankoubi, au sud et à l'est par la collectivité Agbogbodo, à l'ouest par Menveyinoyou Djafalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10273, déposée le 17 février 1982, M. Ibrahim Alory Sali, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de

M. Adadé Assiongbon, service de la voirie Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 89 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 541, au sud par le lot n° 536, à l'est par le passage des bœufs et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10274, déposée le 17 février 1982 M. Trenou Kokou (Patrice), profession de directeur commercial (équip. confort), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin cité du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Kpenou Akouvi Sampé, Hôtesse de l'Air Afrique à Lomé, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2084, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2077 et à l'ouest par le lot n° 2075.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10275, déposée le 17 février 1982, M. Sewa Dovi, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Sewa Assion Atta, ingénieur agronome, demeurant à Pagouda, (s/c de M. Lawson Laté Dovi géomètre cartographe à Lomé, rue Aniko Palako n° 26), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 38 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1145, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 1144 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10276, déposée le 17 février 1982, Mme Saley Akuavi, née Anipa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 4, rue Gbenyedji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant au nom de sa fille mineure, Mlle Saley Adodo, élève demeurant à Lomé, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier

de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1765, au sud par le lot n° 1763, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1757.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Saley Adodo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10277, déposée le 17 février 1982, M. Assogbavi M. Y. Kokou, profession d'ingénieur des T. P., demeurant et domicilié à Lomé, rue de l'école des sages femmes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1728 et 1735.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10278, déposée le 17 février 1982, M. Messanvi Koassi, profession de frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 62 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1145, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1151, à l'ouest par le lot n° 1144 a.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10279, déposée le 18 février 1982, M. Abotchi Kwami Nusianunyo, profession d'administrateur civil au ministère du plan et de la réforme administrative demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 92 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 651, au sud par le lot n° 648, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 644 et 645.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10280 déposée le 18 février 1982 M. Lawson Boevi Ayéozana Godometo, profession de directeur de Trameto, demeurant et domicilié à Lomé-Akodessewa-Anfamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Adzobou Mensan et à l'est par Agbayahou Ayédadzou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10281, déposée le 18 février 1982, M. Lawson Boevi Ayéozana Godometo, profession de directeur de Trameto, demeurant et domicilié à Lomé-Akodessewa-Anfamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par les propriétés Houyovi et Aguiar Adjayi, au sud par une rue en projet, à l'est par Teko Kangnikoé et à l'ouest par Byll Sovee.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10282, déposée le 18 février 1982, M. Baguilma Bakegla Saaba, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé (douanes du Port), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 3 et 12, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10283, déposée le 18 février 1982, M. Hadzi Kokouvi, profession d'adjoint technique des T. P., demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, 76

avenue Duisburg, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avenou Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par le lot n° 96.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10284, déposée le 18 février 1982, M. Kodjo Mensah Adouwodji, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, (face cité Maman N'Danida), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 99 et à l'ouest par le lot n° 97.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10285, déposée le 18 février 1982, M. Défly Apedo, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Apéyémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodan Mignanou bureau de la préfecture du Golfé Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 56 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjé - Kpota et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 499 bis, à l'est par le lot n° 500 et à l'ouest par le lot n° 498.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10286, déposée le 19 février 1982, M. Wilson Bahun Têté, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé (service des domaines), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 27 a 25 ca, situé à Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Ahéto et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Tabligbo, au sud par Afandemon Bossro, à l'est par Kegou Agbemaple et à l'ouest par Agbokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10287, déposée le 23 février 1982, M. Woglo Nyagblodjo, profession d'employé aux domaines, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé n° 2, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de M. Edoh Doumegnon, menuisier demeurant à Bondoukou (RCI), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de palmiers à huile, d'une contenance totale de 2 ha 41 a 91 ca, situé à Vogan, préfecture de Vo, et borné au nord par Atsouvi et Klohoun Yibo, au sud par la route Aného-Vogan, à l'est par Trownou Kpoglo et Lokpo Wolégané, à l'ouest par Klohoun Yibo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Edoh Doumegnon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10288, déposée le 22 février 1982, M. Koffigoh Kokou, profession d'avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, 178 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Doumassessé et borné au nord par le lot n° 148, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 151 et à l'ouest par le lot n° 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10289, déposée le 23 février 1982, M. Tomety Kokou Amevor, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé - Nyékonakpoè, passage Bremer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 90 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2813, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2797.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10290, déposée le 23 février 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe,

demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Dédé Dosseh, fonctionnaire à B.A.D. demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 33 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2406, à l'est par le lot n° 2416 et à l'ouest par le lot n° 2414.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10291, déposée le 23 février 1982, M. Amedje Efoùé, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé, rue Notre Dame des Apôtres prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1659, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 1658.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10292, déposée le 23 février 1982, Mlle Kounoungan G. Améléh, profession de maîtresse d'éducation physique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpo Kokou Adédissa, B.T.D. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 72 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1202, au sud par le lot n° 1200, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1201.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10293, déposée le 23 février 1982, M. Koudadzé Yao, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey, RNET - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 27 ca, situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, connu

sous le nom de campement et borné au nord par Akaba Télou, au sud par Ekoué (Robert), à l'est par Assiou Leblina, à l'ouest par la rue du Lycée de Lama-Kara.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10294, déposée le 23 février 1982, M. Akakpo Kokou Adédissa, profession de comptable-caissier à la B.T.D., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1204, au sud par le lot n° 1202 bis, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1201.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10295, déposée le 26 février 1982, M. Laré Yatouti, profession d'ingénieur Agronome à la SORAD-(ORPV), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 68 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la famille Aklassou Gana, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10296, déposée le 26 février 1982, Mme Yomedan A. Alougnavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin For ever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kpadey Kwassi, 11 rue Toffa-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 61 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Azamela, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Tété Wilson-Bahun

